

rapidement. Elle n'assurerait pas de marché pouvant absorber assez de gaz pour permettre la mise en valeur, sur une base économique, des importantes nappes de Pincher-Creek et des industries chimico-pétrolières qui s'y rattachent. D'aussi faibles exportations de l'Alberta expédiées en direction de l'Est ne sauraient répondre aux besoins sans cesse plus urgents de trouver des marchés pour le gaz de Pincher-Creek et les autres nappes de gaz du sud et du centre de l'Alberta dont l'énumération forme une longue liste. Ici, je ferai observer que nous espérons et comptons que l'exploitation, à Pincher-Creek, amènera de grandes industries chimiques à s'installer dans la région même si elles doivent soutenir la concurrence de celles qui se trouvent dans la ville de Sarnia.

Deuxièmement, accepter le projet de distribution de la *Boundary* serait porter atteinte aux intérêts des consommateurs de la Saskatchewan et du Manitoba. Avec un pipe-line de faible portée comme celui que propose la *Boundary*, il faudrait vendre le gaz dans les provinces des Prairies à un prix sensiblement plus élevé que celui qu'exigerait une entreprise importante comme celle qu'ont proposée *Trans-Canada Pipe Lines* ou *Western Pipe Lines Limited*.

Troisièmement, approuver le projet de *Boundary* pourrait retarder pour des années peut-être l'acheminement d'une grande quantité de gaz à destination de l'Ontario et de Québec, soit par pipe-line émanant directement de l'Ouest canadien soit au moyen d'un échange de gaz avec les États-Unis.

Quatrièmement, d'après les témoignages recueillis au comité des chemins de fer et canaux, l'entreprise *Boundary* ne serait pas économique. En d'autres termes, le tracé se terminant à Winnipeg, le marché ne serait pas assez considérable pour permettre à l'entreprise de livrer le gaz à un prix assez bas pour rivaliser avec les autres combustibles et toucher des recettes suffisantes pour faire ses frais.

À la demande des services de la défense des États-Unis et avec l'approbation des gouvernements canadien et albertain, la *Canadian Montana Pipe Line Company* a commencé dernièrement l'exportation de 10 milliards de pieds cubes de gaz albertain par an à l'*Anaconda Copper Company*, au centre du Montana. Cette exportation est effectuée en vertu d'un accord quinquennal prévoyant au total livraison de 50 milliards de pieds cubes; je n'ai aucun doute et j'espère, comme je le disais l'autre soir, que l'exportation se poursuivra à l'expiration des cinq ans.

Dernièrement, le gouvernement de l'Alberta a accordé un permis d'exportation à la *Westcoast Transmission Limited*, laquelle

[M. Murphy.]

tentera, en juin, d'obtenir du gouvernement canadien et de la commission fédérale d'énergie des États-Unis l'autorisation d'aménager un pipe-line à partir de la région de la rivière de la Paix dans le nord de l'Alberta et de la Colombie-Britannique et, dans cette dernière province, à travers les montagnes Rocheuses pour desservir en gaz canadien les collectivités de l'intérieur de cette province, de même que Vancouver et ensuite Portland, Seattle et les autres collectivités des États de la côte du Pacifique, au nord-ouest des États-Unis. L'exécution du programme dépend des exportations destinées aux débouchés américains, qui absorberaient 80 p. 100 environ du gaz canadien transporté par pipe-line. Vancouver et d'autres villes du Canada ne pourraient consommer que 20 p. 100 du gaz canalisé. On s'attend à ce que, 5 ans après l'achèvement de la canalisation, la demande annuelle s'élève à 56 milliards de pieds cubes, sur lesquels 44 milliards de pieds cubes seraient destinés au marché américain. La situation régnant sur la côte du Pacifique s'apparente, à certains égards, à celle de l'Ontario. Vancouver ne peut espérer obtenir du gaz que si le Canada consent à laisser la plus grande partie du gaz transporté par pipe-line, traverser la frontière américaine; il faudrait aussi que les États-Unis acceptent le gaz canadien, au lieu d'aménager un pipe-line partant de leurs propres champs pétrolifères du Texas et du Nouveau Mexique.

M. Riley: J'invoque le Règlement, monsieur le président. Puis-je savoir ce que le député est en train de citer.

M. Murphy: Je cite mon propre discours, puisque vous voulez le savoir.

M. Riley: C'est bien ce que je pensais.

M. Murphy: Étant donné qu'il faut trois années pour construire un pipe-line partant de l'Alberta et allant vers l'est en direction de Minneapolis ou de l'Ontario, cette province doit toujours faire face à une situation très grave; le gouvernement canadien doit prendre toutes mesures utiles pour fournir à l'Ontario du gaz américain tout au moins durant cette période de transition. Le Gouvernement devrait donc appuyer directement à Washington la tentative que font deux sociétés ontariennes, la *Consumers Gas* et la *Union Gas*, en vue d'obtenir du gaz en provenance des États-Unis en quantités au moins égales à celles du gaz canadien actuellement fourni à l'industrie de défense du Montana et du gaz qui, nous l'espérons, sera bientôt sur les marchés des régions du nord-ouest, sur le littoral du Pacifique. Dix milliards de pieds cubes de gaz vont chaque année vers les États-Unis, tandis que, je le répète, 2 milliards et demi de pieds cubes seulement